

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : MM Daniel, Gille, Maugez, Renard, Beeuwsaert, Maron, Péron, Boucher, MMES Bellu, Parmentier.

ABSENTS : M. Hédin (pouvoir à Mme Parmentier), Mme Dewulf (pouvoir à Mme Bellu), M. Ferdoelle (pouvoir à M. Daniel), Mme Bellay (pouvoir à M. Gille), Mme Triboullet.

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance 9 juin 2023. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 5.2023

DURÉE D'AMORTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. Les durées d'amortissement doivent être fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par le conseil municipal. Au vu des travaux de reconstruction de la station d'épuration, il y a donc nécessité de fixer la durée d'amortissement. Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer la durée d'amortissement à 30 ans, le conseil municipal donne son accord.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la durée d'amortissement n'ayant pas été prévue au budget primitif 2023, il y a lieu de réaliser une décision modificative sur le budget assainissement. Monsieur le maire donne lecture de ses propositions. Le budget étant à l'équilibre, le conseil municipal donne son accord.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION ÉPICERIE SOLIDAIRE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Centre Social du canton de Grandvilliers a envoyé la convention de partenariat avec l'Épicerie Solidaire de la Picardie Verte. Celle-ci a pour objectif d'apporter une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique et fragilisé de la commune. Leur mission est de proposer à ces bénéficiaires un accompagnement individuel et collectif s'inscrivant dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle et contribuer ainsi à leur autonomie. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BEAUVAISIS-CLERMONTOIS :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en janvier dernier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte a délibéré favorablement pour autoriser l'intégration de la CCPV au Syndicat Mixte du Scot du Beauvaisis-Clermontois. La préfecture indique la nécessité, pour finaliser le processus d'adhésion de la CCPV au Syndicat Mixte, de faire délibérer l'ensemble des communes membres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise l'adhésion de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au syndicat mixte SCOT du Beauvaisis-Clermontois.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE (SE60) 2022 :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) 2022 disponible sur le site <https://www.se60.fr/>. Le conseil municipal prend acte dudit rapport.

COLIS DES AÎNÉS 2023 :

Monsieur le maire propose au conseil de modifier la composition des colis actuels en ajoutant des produits locaux, des devis sont présentés. Le conseil municipal donne son accord.

ARBRE DE NOËL 2023 :

Madame Bellu fait le point sur l'arbre de Noël qui se déroulera le dimanche 17 décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux de l'église (1^{ère} tranche) sont terminés, la réception de chantier est prévue le 13 octobre.

Concernant les travaux de la station d'épuration, monsieur le maire informe qu'il est en litige avec le délégataire (VEOLIA assainissement) suite à un devis reçu en mairie pour le curage des lagunes, s'élevant environ à 300 000 € HT, ce qui est 3 fois supérieur à l'étude initiale. Le délégataire ne prenant en charge qu'à hauteur de 55 000€, les travaux de réhabilitation sont donc suspendus. Une réunion est prévue avec VEOLIA le 24 octobre prochain.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une étude est en cours concernant les économies d'énergie faites depuis l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Monsieur Boucher constate la pousse d'herbe dans le village le long de certaines habitations. Monsieur le maire rappelle que l'entretien doit être fait par les habitants mais que néanmoins l'agent municipal y passera.

Madame Parmentier signale le stationnement de trop longue durée et de ce fait gênant, sur les emplacements situés devant la mairie.

Monsieur Gille propose une réunion de la commission chemins le samedi 21 octobre, les membres y sont favorables.

Monsieur le maire fait part des retours positifs de la « soirée guinguette » qui a été organisée le samedi 2 septembre dans le Parc Municipal Thierry Maugez et animée par Adèle Chignon, un moment agréable à renouveler éventuellement dans un autre contexte.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h50.



Le Maire,
Laurent DANIEL

